

**MAIRIE
DE
LA TRETOIRE
Place de l'Eglise
77510**

☎ Mairie : 01 64 04 53.37
☎ Secrétariat : 01 64 04 39 99
📠 : 01 64 04 52.53
E-mail: mairie-la-tretoire@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

26 Février 2021

Compte rendu

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six février à 18 h 00

Le Conseil municipal de La Trétoire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur José DERVIN.

Présents : M. BUTET Gérard, Mme CHAPON Sylvie, Mme CHENU Annie, M. COCHON Paul, M. DERVIN José, M. DUCOUP Thierry, M. FERREIRA José, M. ROUSSEAU Vivien, Mme SADRIN Sylvie

Absents représentés : M. PELLAN Patrick donne pouvoir à M. BUTET

Absents : M. DAUPHIN Daniel

Date d'affichage : 20 février 2021

Date de convocation : 20 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHAPON

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 05.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 4 janvier 2021.

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 4 janvier 2021.

2. Situation sanitaire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la situation sanitaire actuelle. Il expose que le sujet sensible est l'école. Des discussions sont en cours avec la Présidente du SIVU des Meulières, Mme VETOIS Delphine.

Le système semble bien adapté à la crise, il persiste un problème au niveau de la restauration scolaire. L'idéal dans cette situation, serait, d'avoir un restaurant scolaire sur chaque site.

Concernant la vaccination, les personnes âgées de plus de 75 ans ont été recensées et une majorité est encore sur liste d'attente.

Le Maire informe que Mme CHAPON Sylvie s'occupe de la logistique. Il ajoute que la Communauté de Communes des Deux Morin (CC2M) prête le véhicule de transport à la personne, pouvant recevoir six personnes.

Au 6 février 2021, la liste d'attente pour une vaccination à Meaux était de 3 000 personnes.

Suite aux annonces du 24 février 2021 du Premier Ministre et du Ministre de la Santé, concernant les départements ayant un niveau de contaminations inquiétant, dont la Seine-et-Marne, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est toujours en possession d'environ 500 masques chirurgicaux.

3. Retraite de l'agent communal

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que l'agent communal fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} septembre 2021. Considérant les congés de l'agent, le départ pourrait être avancé à mi-juillet.

Monsieur le Maire ajoute que le poste est un temps non complet (17h30).

4. Convention avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne (CDG77) pour la médecine du travail

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion de la Seine et Marne dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant autour de la médecine professionnelle et préventive une équipe pluridisciplinaire composée de conseillers en prévention des risques, ergonomes, psychologues du travail, référent handicap.

En complément du suivi médical, cette équipe exerce une mission de conseil et d'assistance de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels, ou au maintien dans l'emploi de leurs agents.

Considérant que la convention « socle » proposée par le Centre de gestion et annexée à la présente délibération permet de faire appel à l'ensemble de ces compétences en tant que de besoin, Il propose l'adhésion au service santé prévention du Centre de gestion de la Seine et Marne,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer à la convention santé prévention du Centre de gestion de Seine et Marne,

PRÉCISE que le Maire est autorisé à signer la convention correspondante,

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

5. Convention unique annuelle relative aux missions optionnelles avec le CDG77

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

AUTORISE le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

6. Analyse de la situation financière au 31 décembre 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la population continue de progresser : 508 en 2021 contre 503 en 2020.

Il informe avoir fait des études pour comparer, à l'habitant les différentes recettes et dépenses. Ainsi, on peut constater :

- Une stabilité des coûts de fonctionnement (à l'habitant)

2018	2019	2020
471 €	463 €	429 €

- Une légère augmentation des recettes (à l'habitant)

2018	2019	2020
577 €	597 €	608 €

- Une baisse constante de l'endettement (à l'habitant)

2018	2019	2020
500 €	438 €	368 €

Monsieur le Maire informe que concernant les impôts locaux, la commune se situe dans la moyenne basse par rapport aux communes environnantes.

Le premier objectif dans les prochaines années va être le désendettement de la commune. Jusqu'à la fin du mandat, 34 000€ seront consacrés au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire indique qu'au 1^{er} janvier 2021, la dette est de 181 000€, soit 5,3 années pleines. A la fin du mandat, il ne devrait rester que deux emprunts de 6 000€ chacun, jusqu'à 2030.

Le second objectif est d'investir, grâce aux aides et subventions de toute nature (Etat, Région, Département, Syndicats, Organismes privés ...).

Monsieur le Maire expose que depuis trois ans, la commune dégage des réserves :

2018	2019	2020
106 €	135 €	163 €

Il ajoute que le niveau de trésorerie est structurellement plus favorable en fin d'année (au 31 décembre 2020) :

2018	2019	2020
85 000 €	102 000 €	140 000 €

Monsieur le Maire explique que le fait d'avoir une trésorerie n'a pas pour but de thésauriser. La commune va procéder à plus d'investissements, avec une surveillance quasi hebdomadaire des finances.

Monsieur le Maire résume qu'en 2020, plusieurs petits projets ont été financés par des Dotations d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR), subventionnées à 80% du montant HT ainsi qu'une

convention avec le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) subventionnée à hauteur de 50% du montant HT.

Ces dernières ont permis de réaliser près de 50 000€ de travaux, subventionnés à plus de 60% du montant HT.

L'objectif de l'année 2021 va être de poursuivre sur la même voie que l'année 2020 mais à plus grande échelle pour deux raisons :

- Le coût de l'argent est extrêmement bas (0,5%)
- Mise en place d'un suivi constant.

Les projets pour l'année 2021 sont nombreux :

- Contrat rural subventionné à 70% pour un montant de 370 000 € HT
- Une DETR (en attente de validation de la Préfecture) pour faire l'acquisition d'un terrain proche de la Mairie et mis à nu pour un montant de 40 000€
- Une convention avec le SDESM subventionnée à 50% pour un montant de 24 000€ HT.

Pour bien maîtriser les investissements et garder un équilibre, la priorité sera d'avoir des financements à hauteur de 60% de façon globale pour toute l'année et que les projets fassent l'objet d'un suivi très précis.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une rencontre aura lieu le 1^{er} mars 2021 entre lui et un conseiller fiscal.

7. Vote des 25% d'investissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de nouveaux engagements de dépenses d'investissement.

A l'unanimité,

Le conseil municipal,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021, dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement inscrites au budget 2020, et dans les limites affectées aux comptes suivants :

<i>Autorisation de régler les dépenses en 2021 dans les limites fixées ci-dessous :</i>		<i>Crédits ouverts 2020 (pour mémoire)</i>
<i>Compte 20 (immobilisations incorporelles)</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Compte 21 (immobilisations corporelles) :</i>		
<i>Détail au 2152 :</i>	<i>16 305,87 €</i>	<i>65 223,47 €</i>
<i>Compte 23 (immobilisations en cours) :</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne conclusion de ce dossier,

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

8. Vote des subventions communales

Monsieur le Maire explique que

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales préconise :

L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil municipal peut décider :

- 1° D'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire ;*
- 2° Ou d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention.*

L'individualisation des crédits ou la liste établie conformément au 2° vaut décision d'attribution des subventions en cause.

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal

DECIDE l'attribution des subventions suivantes :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
Club des anciens	1200 €
Comité des Fêtes	1200 €
APTH	500 €
Anciens combattants	300 €

ADOPTÉ la répartition des subventions suivantes aux associations, telle qu'annexée au budget 2021 ;
DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2021,
AUTORISE Monsieur le maire ou un Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

9. Analyse des demandes de subvention extra-communales

Monsieur le Maire précise que la commune a toujours été dans la démarche de favoriser prioritairement les associations communales au détriment des autres. La seule association extra-communale faisant l'objet de subvention est « Les Blouses Roses » car plusieurs administrés y sont bénévoles.

10. Nom des rues

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à un long travail, il est prévu de changer le nom de certaines rues qui portent à confusion ou qui sont difficiles à définir :

Dans le Bourg :

- La route menant vers Rebais deviendrait « Route de Rebais » au lieu de « Route de Provins »
- La route partant du carrefour « Route de Rebais » jusqu'à la « rue de la Maréchalerie » deviendrait sur son ensemble « Rue de la Maréchalerie » (les habitations seront renumérotées)
- Du carrefour « Route de Rebais » jusqu'à la parcelle D798 : « Place de la Mairie »
- De la « Place de la Mairie » jusqu'à la parcelle D549 : « Rue de la Paix »

Dans le hameau de Launoy :

- De l'entrée de la commune jusqu'au carrefour : « Route de Launoy à Launoy »
- Après le carrefour : « Route de Bois Baudry »

Dans le hameau de Gibraltar :

- La départementale D68 deviendrait « Gibraltar »

Une délibération précisera toutes les modalités après que les administrés aient été prévenus par courrier des changements occasionnés.

De plus, le Maire indique que l'achat de panneaux sera effectué pour préciser les noms de rues.

11. Information sur le produit des Amendes de Police 2020

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux viennent de se terminer sur trois zones de dépassement entre Launoy et Gibraltar ainsi que sur une zone sur le chemin rural entre Champlion et Gibraltar.

12. Produit des Amendes de Police 2021

Comme pour l'année 2020, une liste prédéfinie est envoyée en Mairie, mentionnant les possibilités d'aménagement. Les travaux sont subventionnables sur un montant maximal de 20 000 €.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de prendre contact avec le Département pour valider l'opération et voir les modalités.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de contacter le service des routes du Département pour envisager des moyens de réduction de vitesse.

13. Contrat Rural

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le projet n'est pas totalement validé pour le moment.

En cause, l'étude des différents tronçons de route n'est pas encore terminée.

Le projet finalisé sera présenté dans la première quinzaine du mois d'avril 2021. Si le projet est accepté, la réalisation de la première tranche des travaux commencera en fin d'année 2021.

14. Informations concernant les demandes de DETR

Monsieur le Maire signale aux membres du conseil municipal que la commune n'a pas encore eu de nouvelles de la Préfecture concernant les demandes de subvention.

Il rappelle qu'il y a eu une demande pour la Mairie pour l'achat d'une parcelle et une demande faite par le SIVU des Meulières pour la remise en état de l'école (12 000€).

15. SDESM – Eclairage public 2021

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le projet est actuellement en attente d'accord de la part du SDESM. Il rappelle que ce projet est d'un montant de 27 000 €.

16. Informations concernant le projet « Domaine de La Trétoire »

Monsieur le Maire rapporte aux conseillers que l'instruction du permis de construire concernant ce projet suit son cours. La date de clôture de l'instruction du dossier est, pour le moment, au 5 mai 2021.

A ce jour, le Syndicat de l'Eau Est Seine-et-Marnais (S2E77) et ENEDIS ont répondu favorablement au projet.

La commission de sécurité et d'accessibilité aura lieu le 2 mars 2021.

Monsieur le Maire informe que suite à sa visite à Mme Laura REYNAUD, Sous-Préfète de Provins, cette dernière a effectué un premier retour sur les investisseurs, précisant que l'un des actionnaires, auparavant habitant d'Ajaccio avait dorénavant des chantiers en région parisienne.

L'investisseur a de nouveau demandé une liste des artisans (hors bâtiments) et des producteurs locaux.

- Le Maire rajoute qu'il va envoyer un courrier à tous les artisans et producteurs de la commune pour leur présenter le projet et leur demander si ces derniers sont intéressés pour fournir des prestations.
- Les membres du conseil municipal demandent à Monsieur le Maire d'envoyer une notice explicative sur le projet de la résidence hôtelière.

17. Achat d'un terrain à la Forge pour la défense incendie

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la prise de contact avec Monsieur Saintemarie Gérard, propriétaire de la parcelle C1674, pour l'achat d'une partie de sa parcelle afin de créer une bâche incendie au Hameau de La Forge pour un montant de 1 200 €.

A l'unanimité,

Le conseil municipal,

ACCEPTE le montant de 1 200€ pour l'achat d'une partie de la parcelle C1674 pour l'installation d'une bâche incendie,

DIT que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la commune,

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne conclusion de ce dossier,

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

18. Site internet et communication

Monsieur le Maire expose qu'il faudrait mettre en place un site internet et un moyen de communiquer les informations de la commune.

A ce jour, il y a environ 170 adresses mails et 125 raccordements à la Fibre Optique, soit plus de 50% des habitations. La moyenne en milieu rural en Seine-et-Marne est inférieure à 30%.

Concernant le site internet, il faudrait se renseigner auprès des communes de même taille que La Trétoire. La principale difficulté sera l'alimentation du site de façon hebdomadaire.

19. Relations avec les syndicats intercommunaux

M. DUCOUP Thierry, délégué auprès du S2E77, présente le compte-rendu de la réunion du dernier comité syndical.

M. DUCOUP Thierry, référent aux ordures ménagères à la Communauté de Communes des Deux Morin (CC2M), indique qu'une réunion s'est tenue à Hondevilliers.

La réunion, regroupant les six communes de la Vallée issues du SIROM, ont présenté un front uni pour refuser l'intégration non satisfaisante pour les habitants du territoire.

Il ne devrait pas y avoir de changements notables pour l'année 2021.

Concernant le Syndicat des Secrétariats de la Vallée du Petit Morin, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'arrivée de Mme MARINIER Valérie sur le poste de Directrice Générale des Services en novembre 2021. Il précise que cette dernière apporte beaucoup plus de rigueur dans tous les domaines, en particulier celui de la finance et concernant les permanences.

20. Demande de la Mairie de Doue pour mettre une rue à sens unique – Route entre la DR68 et Bois Baudry

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la prise de contact de Monsieur NIVART, adjoint au Maire de Doue, lui expliquant la volonté de la Mairie de Doue de mettre en place un sens unique sur la Voie Communale n°3 au hameau de Bois Baudry.

A l'unanimité,

Le conseil municipal,

REFUSE la mise en place de la voie communale n°3 au hameau de Bois Baudry en sens unique

PRECISE qu'un courrier de refus sera transmis à la Mairie de Doue avec copie de la présente délibération.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

21. Audit sur les installations de chauffage

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'un audit a été réalisé auprès du SDESM. Il résume la situation :

- La Mairie est chauffée par une chaudière de marque BUDERUS, âgée de 13 ans et alimentée en fuel pour environ 4000L par an. Il rappelle que des pannes sont survenues en 2020 et 2021
- L'école est chauffée par une chaudière de marque FRISQUET, âgée de 21 ans et alimentée du gaz liquéfié.

Monsieur le Maire est actuellement en attente des résultats de l'audit. A réception de ces derniers, il faudra se concerter pour analyser les propositions et/ou solutions ainsi que le montant des aides si il y en a.

22. Inondation par ruissèlement

Monsieur le Maire informe les membres du conseil avoir reçu le 25 février 2021 un courrier signé de M. DELESALLE Jean-François, le Président de la CC2M, précisant que la communauté de communes n'avait aucune responsabilité via les organismes auxquels elle appartient et par conséquent, auxquels la commune est rattachée.

Il précise avoir relancé la Chambre d'Agriculture par l'intermédiaire de son ancien président, le Sénateur Pierre CUYBERS, qui a demandé au responsable local, Christophe ROSSIGNOL, de prendre contact avec la Mairie.

M. Christophe ROSSIGNOL a pris contact avec Monsieur le Maire il y a quelques jours, lui notifiant que le problème n'était pas centralisé sur la commune mais qu'il était bien présent partout.

Monsieur le Maire affirme prendre contact avec M. MILLARD Cyril, responsable départemental.

Il ajoute avoir pris contact avec l'animatrice de Natura 2000 qui lui a donné plusieurs noms de la Direction Départementale des Territoires (DDT), dont ceux de la Police de l'eau.

23. Elections départementales et régionales

Monsieur le Maire informe que les élections auront lieu simultanément les 13 et 20 juin 2021. Elles se dérouleront dans la Salle Polyvalente.

24. Inscription au concours départemental des villes et villages fleuries

Un courrier de proposition de la part du Département est arrivé en Mairie. Il s'agit d'un concours concernant les maisons et les balcons. Mme CHAPON Sylvie se propose pour organiser la manifestation.

25. Questions diverses

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la création d'une association sur le hameau de Champlion dont le but est de créer un « eco-hameau »
- Le conseil municipal prend note des remerciements à l'occasion de la nouvelle année et des différents deuils ayant touchés les habitants de la commune.

Q : Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de contacter tous les opérateurs de la Fibre et de téléphonie concernant les mécontentements de la commune et de l'état lamentable dans lequel est le réseau de télécom (fils coupés, poteaux en panne ...)

Q : Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire d'envoyer un courrier aux propriétaires d'un haras dans le cadre de leur gestion des déchets.

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 20 h45*

Le présent compte-rendu, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat des Secrétariats de la Vallée du Petit Morin de Bellot, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de la Justice Administrative, les personnes résidant outremer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Secrétaire de séance,
Sylvie CHAPON



Le Maire,
José DERVIN



